

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 70

présenté par

M. Descoeur, M. Hetzel, M. Straumann, M. Brun, Mme Meunier, Mme Louwagie, M. Sermier,  
M. Saddier, M. Rolland, Mme Corneloup, M. Pauget, M. Jean-Pierre Vigier et M. Rémi Delatte

**ARTICLE 11**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Ou issus de surfaces agricoles en conversion, au sens de l'article 17 du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91 ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement propose d'inclure les produits en conversion vers l'agriculture biologique dans la part des produits biologiques devant être introduits dans les assiettes.